

L'ÉNERGIE—L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET TERRE-NEUVE. B) LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, je suis très heureux de voir le porte-parole du gouvernement ici ce soir; il donnera, j'en suis sûr, la position du gouvernement sur la question très importante que j'ai adressée au premier ministre (M. Mulroney) hier.

J'ai posé une question au premier ministre à propos de l'article 54 de l'accord qui a été signé par le gouvernement fédéral et par le gouvernement de Terre-Neuve. D'après cet article, Terre-Neuve doit fournir du pétrole pour alimenter les entreprises industrielles de Terre-Neuve. Il n'existe toutefois pas d'entreprise alimentée au pétrole dans la province de Terre-Neuve à l'heure actuelle. Il y a deux raffineries, mais elles sont fermées.

C'est la deuxième partie de cet article que je conteste. D'après elle, on ne peut ouvrir aucune nouvelle usine à Terre-Neuve pour utiliser le pétrole sous-marin, sauf ce qui reste lorsque les entreprises existantes de l'est du Canada sont servies. Autrement dit, sur le plan légal, l'est du Canada comprend d'abord la province de Québec, puis la province du Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Écosse.

• (1810)

Le premier ministre a réagi en disant qu'il examinerait peut-être cet article pour voir s'il contenait des anomalies. Sa réponse au deuxième volet de ma question revêt un caractère sectaire. Il a dit que même les libéraux de Terre-Neuve se mettaient du côté des conservateurs et que le gouvernement de cette province était enchanté de l'accord. En fait, je crois que cet accord n'est pas très fameux somme toute.

Je suis heureux de voir que le secrétaire est là pour me donner la réponse du gouvernement. Lorsqu'on songe aux besoins industriels actuels de l'est du Canada en pétrole sous-marin, on constate qu'ils représentent le tiers de la capacité totale du Canada. Lorsqu'on songe à ce qui est utilisé, on constate qu'ils représentent le tiers de la capacité totale du Canada. Lorsqu'on songe à ce qui est utilisé, on constate que l'exploitation sous-marine fonctionne à environ 50 p. 100 de sa capacité. Compte tenu de l'ensemble des besoins du Canada et en se basant sur une réserve de un milliard de barils au large de Terre-Neuve, il suffirait de deux ans et demi pour mettre à sec les gisements pétroliers sous-marins découverts jusqu'à présent. Si nous nous penchons sur les besoins de l'est du pays, il faudrait quelque six années pour épuiser tout le pétrole s'il était extrait d'un seul coup. Sachant que le gouvernement de Terre-Neuve aura un plan de 20 ans, on se rend compte tout à coup qu'il n'y aura pas d'excédent dans l'est du pays.

Lorsque j'ai mentionné qu'on retrouvait dans l'Est un tiers de la capacité de production et du pétrole produit et utilisé, je n'inclus pas les raffineries mises en réserve à Montréal et en Nouvelle-Écosse. En outre, je ne tenais pas compte des 16 industries pétrochimiques du Québec.

Le libellé actuel de cet article signifie que, à jamais, toutes les ressources tirées du plateau continental au large de Terre-

L'ajournement

Neuve doivent venir alimenter les besoins industriels existants dans l'est du pays. En d'autres termes, nous recevrons des avantages monétaires à court terme des forages sous-marins et subirons une réduction graduelle des paiements de péréquation. Cependant, lorsque nous en serons à la neuvième ou dixième année de production, se cela se produit jamais, nous nous apercevrons que nous ne tirerons aucun avantage sur le plan de la péréquation. Tout cela s'équilibrera sur 20 ans et nous devons à nouveau compter sur la péréquation, même si ce n'est pas de façon aussi marquée qu'à l'heure actuelle, les chiffres actuels annoncés hier étant de 605 millions dollars par année pour Terre-Neuve.

Ce que je voulais dire également c'est que le gouvernement de Terre-Neuve et celui du Canada ont un moyen de s'en sortir. Ils pourraient sauver quelque peu les apparences et céder à Terre-Neuve certains des avantages industriels à tirer du pétrole. On pourrait le faire, par exemple, en rouvrant la raffinerie de Come-By-Chance ou en travaillant de concert avec la société Ultra Mar pour rouvrir la raffinerie d'Holyrood qui avait été partiellement démantelée.

Je m'inquiète de voir que Petro-Canada, la société qui possède la raffinerie de Come-By-Chance, procède à d'énormes rénovations et travaux d'agrandissement et d'amélioration dans sa raffinerie de Montréal. Je m'inquiète également de voir que la société Ultra Mar, la société qui a fermé la raffinerie d'Holyrood en juin 1983, a procédé au même genre de travaux d'expansion à un endroit du nom de St-Romuald, au Québec, dans une usine dont la capacité maximale est de 19,000 mètres cubes, soit environ 140,000 barils par jour. Les deux sociétés qui ont fermé leurs raffineries à Terre-Neuve ont dépensé des millions de dollars pour rénover leurs raffineries au Québec.

Cet article de l'accord doit donc disparaître, car dans 15 ans d'ici, lorsque nous ne tirerons plus d'avantages monétaires de nos ressources sous-marines, un chef d'entreprise ne pourra pas établir à Terre-Neuve une industrie qui profitera du pétrole tiré des forages sous-marins. C'est important pour les générations futures. Je ne voudrais pas qu'on puisse entendre dans 15 ans à Terre-Neuve une chanson qui dirait, en parlant du pétrole, «Pauvre province de Terre-Neuve; ils ont eu le pétrole et nous nous sommes fait avoir». J'ai hâte d'entendre la réponse officielle du gouvernement, qui nous sera donnée par le très compétent secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) sur cette question très importante.

• (1815)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir d'écouter mon honorable ami de Gander-Twillingate, car il ne manque pas d'imagination. Je suis en mesure de le rassurer et de rassurer par la même occasion les habitants de Terre-Neuve chez qui l'article 54 suscite des inquiétudes.